Image not found or type unknown

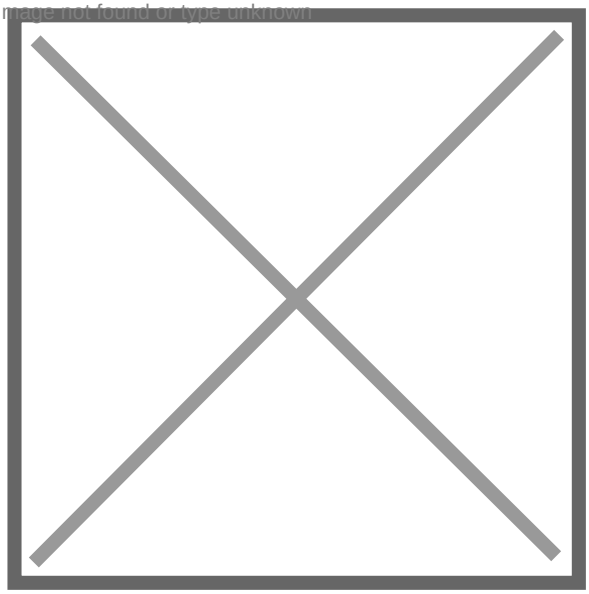

# Demenagement suite a une séparation

Par **39111**, le **19/03/2012** à **17:24**

Bonjour,
le jugement a était rendu en sept 2011 accordant 1 week-end sur deux au père plus la moitié des vacances scolaire .
Nous somme en désaccord total sur notre entente. Mon entreprise va licencier des employers et je suis sur la liste étant donné que je suis arrivé dans les dernier dans l entreprise. Je suis arrivé dans cette région pour rejoindre le père de ma fille aujourd'huis j ai aucune famille dans cette région ni soutien moral et je risque de perdre mon emplois seule chose qui me reste' de se que j ai construit ici .
Alors je souhaite repartir vivre avec ma fille dans ma région natal a 300 km ou je serais soutenue et plus seule mais je sais pas si j ai le droit et comment je doit faire pouvez-vous m aider s'il vous plais Merci

Par **Marion2**, le **19/03/2012** à **17:29**

Bonjour,

Il faut à nouveau saisir le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.

Par **39111**, le **19/03/2012** à **18:27**

ok mais je doit lui dire quoi exactement ? es que je vais pas perdre la garde de ma fille?
Apres le courier je peu partir ? ou faut t'il que j attend ?

Par **cocotte1003**, le **19/03/2012** à **19:41**

Bonjour, il vous faut saisir le JAF pour changer le droit de vsisite qui ne pourra plus se faire un week-end sur 2 et savoir comment vont etre répartis les frais de transport. Effectivement le pere peut aussi demander la garde exclusive de l'enfant Il vaut de toutes façons mieux attendre la fin de l'année scolaire d'autant que le pere, s'il a l'autorité parentale, peut demande rà l'école de ne pas vous faire le certificat de radiation qui vous permettra d'inscrire votre fille dans un autre établissement, cordialement

Par **39111**, le **19/03/2012** à **20:09**

oui merci je compte partir pour l ete prochain mais j ai peur de perdre la garde car il va refusé mon demenagement c sur car pour LUI je n existe plus seule sa fille compte il fera tout pour me pourire la vie encore une fois de plus c injuste j espere ne pas etre obliger de rester pour lui quand meme...j ai ma vie a refaire aussi pour lui c'est deja fait avant meme qu il nous quitte!

Par **cocotte1003**, le **19/03/2012** à **20:13**

Bonjour, personne ne veut vous empecher de refaire votre vie mais les droits de votre enfant existent aussi et en autre celui de pouvoir avoir un papa qui s'occupe de lui. Il vaudrait mieux déménager en ayant trouve un travail et un logement, cordialement

Par **39111**, le **19/03/2012** à **20:22**

oui j y pense tout le temps au faite qu il soit la mais je pense sincerement que je ne serais pas heureuse ici etant pas de la region et travaillant en restauration mon cercle d ami et tres restreins ma famille me manque un soutien moral ca va faire 2 ans que ca dure j essais de m adapter mais rien évolue pour le logement j ai la solution pour le travail etant peut etre licencier j'aurais un peu de temps financièrement pour retrouver un travail
En tous cas merci pour vos réponse vraiment

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés